

Commune de MARCELLUS
14 Décembre 2012
Convocation du 6 Décembre 2012

Présents : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, TRESSOS Francis, DAGUERRE Françoise, CUCCHI Max, PONS Denis, BERTOLO Christiane, GUYARD Françoise, MIRAMBET Sébastien.

Absents et excusés : COMMENY Alain (pouvoir à Derc Jean-Claude), CAUBET Yannick (pouvoir à Reynaud Bernard), LOUBET Nathalie (pouvoir à Daguerre Françoise), GAJAC Sandrine.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent de délibérer sur le dossier n° 8. A l'unanimité le conseil municipal accepte.

Secrétaire de séance :Daguerre Françoise.

C.R. du 16.11.2012 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 52 : vote de crédits supplémentaires, opération d'ordre SDEE 47.

Suite aux travaux du SDEE 47 de réparation d'un luminaire au lotissement du stade « Aux Claux » et la pose d'une prise de courant sur un poteau existant, il convient d'effectuer une opération d'ordre représentant la dotation du SDEE, pour un montant de 100 € (articles 13258 recette et 21534 dépense). Le conseil municipal accepte ce vote de crédits supplémentaires.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 53 : convention d'utilisation d'Aquaval.

M. le Maire présente la convention d'utilisation d'Aquaval pour les enfants de l'école de Marcellus du 03/12/12 au 01/03/2013 et du 18/13/2013 au 21/06/2013, pour 36 €/enfant/cycle. Le conseil municipal accepte de renouveler la convention avec Aquaval.

III - Dossier n° 3 Délibération n° 54 : convention « sécurité du système d'information » avec le CDG 47.

M. le Maire explique aux élus que le CDG 47 propose une convention fin d'assurer la sécurité et la sauvegarde déportée des données informatiques. La cotisation annuelle serait de 92 euros, le tarif licence par poste et par an 20 euros. Renseignements pris la commune de Marcellus n'est pas concernée par la journée de formation sur site et l'audit. Mme Guyard demande si le site internet de la commune de Marcellus pourra être sécurisé et sauvegarder. En réponse, la sauvegarde du site internet est faite avec l'adhésion au « service internet ». Le conseil municipal accepte de passer cette convention de sécurité et de sauvegarde des données informatiques.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 55 : convention d'adhésion au « service internet » du CGD 47.

M. le Maire rappelle qu'au précédent conseil il était décidé de créer un site internet de la commune. Un devis a été demandé à M. Guerlus pour un montant de 5832 € H.T. Le CDG 47 propose, dans le cadre de l'écu numérique, un service intitulé « services internet » qui a pour objet de créer un site internet avec un accompagnement à sa prise en main, l'hébergement du site, le référencement, la maintenance et la gestion du nom de domaine, à travers une convention de 3 ans renouvelable.

La cotisation annuelle serait de 779 euros, et le tarif par compte utilisateur 10 euros par an (pas encore actif). Pour la journée de formation nous ne sommes pas concernés.

Françoise Guyard demande si au niveau de VGA il est prévu quelque chose puisqu'il avait indiqué, lors d'une réunion, la possibilité d'avoir un portail. Après renseignement pris, il est nécessaire d'avoir un site internet pour avoir ce portail.

Le conseil municipal accepte de conventionner avec le CDG pour la mise en place de ce site.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 56 : retournement à « Cordier ».

Le ramassage des poubelles ayant des difficultés à « Guichot », le camion ne peut aller au bout. Afin qu'il puisse faire demi tour, un retournement va être créé. Pour cela il convient de passer convention avec le propriétaire du chemin privé (M. Laffargue) en bout du chemin rural afin de créer ce retournement. Une partie de ce chemin privé sera gravée par la commune. Le conseil municipal accepte de passer cette convention avec le privé.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 57 : retournement « Pentes de l'ancien bourg ».

Le même problème se pose à « Pentes de l'ancien bourg ». Un retournement sera créé sur une partie d'un terrain privé appartenant à M. Foucaud. Une convention sera faite entre la commune et la propriétaire. Le conseil municipal accepte de passer convention.

VII - Dossier n° 7 : Délibération n° 58 : règlement de la cantine scolaire du RPI Marcellus-Gaujac.

Aux dernières réunions du RPI il a été demandé qu'un règlement de la cantine scolaire soit établi et qu'il soit commun aux deux communes.

Mme Bertolo fait lecture de ce règlement. Ce règlement a été approuvé par le conseil municipal de Gaujac. Il sera mis en vigueur dès le 1^{er} Janvier 2013.

Le conseil municipal de Marcellus accepte d'établir ce règlement également pour la cantine scolaire de la commune.

VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 59 : abandon d'une partie de terrain à « Terres de Palard ».

Au carrefour à « Terres de Palard », fin d'améliorer le virage, une partie du terrain appartenant à Mme Guyard a été abandonné au profit de la commune (1a20). M. le Maire présente le plan aux membres présents.

Mme Guyard quitte la salle. M. le Maire demande aux membres présents de délibérer sur cet abandon. A l'unanimité les conseillers acceptent et disent que les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

IX - Questions diverses :

- La parcelle de M. de Montbron :

M. le Maire informe le conseil municipal que le terrain sera acheté pour 20 000 €, la famille de Montbron a accepté ce montant.

- Syndicat d'Eau et d'Assainissement :

Gatineau : extension du réseau : 16 600 €

Peyrot : renouvellement de réseau, tronçon 2 : 29 314,20 €

Tronçon 1 : 174 213,92 €

La taxe d'assainissement est fixée à 1 500 €.

Le syndicat a une provision de 2004 : pour l'assainissement de 252 322 €, et pour l'eau de 88 692 €.

Récapitulatif des taxes communales 2012 :

TH : 60 756 (VGA : 68 222)

TFB : 76 288 (Dépt : 92 867)

TFNB : 38 315 (EPCI : 6 055)

CFE : 0 (EPCI : 41 064)

- Le telethon :

Mme Bertolo fait e compte rendu de la journée. La commune a donné 300 €. Le total des recettes s'élève à 4 673,20 €

- M. le Maire informe le conseil municipal que la fille de Mme Gajac Sandrine souhaiterait qu'il y ait un conseil municipal des enfants.

- Le plan ORSEC.

La semaine prochaine, le Préfet déclenche le plan ORSEC comme entraînement.

M. Tressos fait le compte rendu du SIVU Chenil de Caubeyres.

Capacité : 200 chiens, 50 chats.

Non valeur : 9 000 €.

Les tarifs des propriétaires restent à 1,10 €/habitant. La cotisation annuelle des communes a augmenté.

- Syndicat d'Irrigation.

Denis Pons fait le rapport. Le bilan est plus positif que l'an dernier. 18 % de pertes (22 % en 2011).

Tout pompage dans Garonne dépasse le volume autorisé. Il est demandé la possibilité d'augmenter ce volume autorisé.

Le réseau : à partir de 2014 il n'y aura plus de subvention du Feder donc difficulté pour refaire le réseau.

Le Conseil Général vient en aide à hauteur de 20 % pour les réparation.

Bernard Dio fait le compte rendu de la commission environnement.

Vœux du dimanche 6 Janvier 2013 :

Remise des médailles. Commander des tartes et des galettes pour 200 personnes environ.

La séance est levée à 23h10.

N° délibération	OBJET	N° page
52	vote de crédits supplémentaires, opération d'ordre SDEE 47.	38
53	convention d'utilisation d'Aquaval.	38
54	convention « sécurité du système d'information » avec le CDG 47.	38
55	convention d'adhésion au « service internet » du CGD 47.	38
56	retournement à « Cordier ».	39
57	retournement « Pentes de l'ancien bourg ».	39
58	règlement de la cantine scolaire du RPI Marcellus-Gaujac.	39
59	abandon d'une partie de terrain à « Terres de Palard ».	39